



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-218100766-20260216-DECISION_2026_2-DE

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberte - Egalite - Fraternite

DÉCISION DU MAIRE N°2026/2 DU 16/02/2026

Bail commercial

Local situé au 7, place Occitane

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant les conventions d'utilisation du local commercial situé au 7, place Occitane par FAUGE Carole depuis le 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 28 février 2026 ;

Considérant que l'activité de Mme FAUGE Carole est pérenne ;

DECIDE

D'établir un bail commercial avec Mme FAUGE Carole pour l'utilisation du local situé au 7, place Occitane pour 9 ans à partir du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 28 février 2035.

A Cuq-Toulza, le 16 février 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

